

12. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, et notamment :

- a) Question des droits de l'homme à Chypre
- b) Etude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 8 (XXIII) de la Commission et aux résolutions 1235 (XLII) et 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social : rapport du Groupe de travail créé par la Commission à sa quarante-deuxième session

Décisions pertinentes : résolutions 1987/50, 1987/51, 1987/52, 1987/53, 1987/54, 1987/55, 1987/56, 1987/57, 1987/58, 1987/59 et 1987/60 de la Commission.

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la résolution 1987/50 (paragraphe 5);
- b) Rapport du Représentant spécial (paragraphe 14 de la résolution 1987/51);
- c) Rapport de l'expert (paragraphe 11 de la résolution 1987/53);
- d) Rapport du Secrétaire général (paragraphe 4 b) de la résolution 1987/54);
- e) Rapport du Représentant spécial (paragraphe 6 de la résolution 1987/55);
- f) Rapport du Rapporteur spécial (paragraphe 8 du projet de résolution III que la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter);
- g) Rapport du Rapporteur spécial (paragraphe 12 de la résolution 1987/58);

13. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant

Décision pertinente : résolution 1987/48 de la Commission.

Rapport du groupe de travail à composition non limitée (paragraphe 1 de la résolution I que la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter).

14. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

Décision pertinente : résolution 1987/43 de la Commission.

4
5
6
7
8
9
10
11